

elles suivaient ensuite le chemin allant d'Amplepuis à Régny et Pradines, passaient au haut de la montagne, entre les domaines du Fay, des Botodières et des consorts de Laye, de la paroisse de Saint-Symphorien, et les possessions des consorts de Royre, d'Amplepuis; de là elles descendaient par une combe située entre ledit tènement de Laye et le territoire Gonnard, d'Amplepuis jusqu'au ruisseau de Muselles qu'elles remontaient jusqu'au chemin de Régny à Tarare, ledit ruisseau séparant Amplepuis de Fourneau, passaient entre le territoire d'Huissel, d'Amplepuis et les possessions des consorts de Viremoulant, de Fourneaux; laissaient ensuite ladite combe, prenaient le chemin de Régny à Tarare et montaient au-dessus du domaine du Treyvo et du domaine de Les Chassaignes et le suivaient jusqu'au-dessus de la combe de Barnoing, aux consorts de Chappé; ici laissaient ledit chemin et passaient par les terres étant entre les maisons de Jean La Gresle-Joly, d'Amplepuis et la maison de Jean Gouttenoire-Culot, de Fourneaux, passaient au-dessus des maisons Joly et à la queue de l'étang rompu du seigneur des Forges, sur la rivière d'Escouron, suivaient cette rivière, montaient à l'étang Perreton, traversé par l'Escouron qui séparait les paroisses d'Amplepuis et de Chirassimont.

1613. — De là lesdites limites continuaient à remonter ladite rivière d'Escouron jusqu'au delà du masage des Fours, montaient au bois Farjeu, suivaient le long du chemin passant au haut dudit bois, allaient à la Croix de Barberel et continuaient à suivre ledit chemin tirant du côté de la Masconnière jusqu'à la rencontre d'un chemin tendant de la Masconnière à Montchervet qu'elles suivaient sur une certaine longueur.